

VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE (VAE)

Filière BACHELOR EN SOINS INFIRMIERS

GUIDE pour la procédure VAE

1. **Inscription au Bachelor en Soins Infirmiers** à la Haute Ecole de Santé La Source dès
le **mercredi 03 janvier 2024** et **jusqu'au mardi 30 avril 2024**

2. **Validation de l'admission** en Bachelor en Soins Infirmiers à la Haute Ecole de Santé La Source. Dès que le dossier d'inscription est complété, la responsable des admissions valide l'admissibilité. L'assistante administrative envoie l'attestation d'inscription au candidat – à la candidate.

3. **Transmission des étudiant·e·s inscrit·e·s** en Bachelor VAE en soins infirmiers. Les coordonnées des candidat·e·s sont transmises par la haute école de santé à la conseillère VAE de la HES SO.

4. **Demande d'admission en validation d'acquis de l'expérience (VAE)** Le·la candidat·e introduit la demande d'admission en VAE en envoyant le dossier VAE 1 à la conseillère VAE de la HES-SO, Mme Villari, regula.villari@hes-so.ch

Au plus tard le **lundi 6 mai 2024**

5. **Envois des coordonnées du·de la candidat·e** au rectorat de la HES-SO pour établissement de la facturation de la procédure VAE.

6. **Confirmation de l'admissibilité dans la procédure VAE.** Le·la président·e de la commission VAE donne un préavis d'admissibilité dans la procédure VAE. La conseillère VAE de la HES-SO transmet au candidat – à la candidate ainsi qu'au service des admissions de la Source, l'attestation d'admissibilité à la procédure VAE, **au plus tard pour le 31 mai 2024**

7. **Paiement de la procédure VAE.** La conseillère VAE de la HES-SO envoie la facture de CHF 1'000 au candidat – à la candidate après la restitution du préavis **début juin 2024**.

8. **Séances d'accompagnement.** La conseillère VAE de la HES-SO organise des rencontres pour soutenir les candidat·e·s dans l'élaboration de leur dossier VAE 2. Seul le·la candidat·e inscrit·e au Bachelor (Bsc) en soins infirmiers de la Haute Ecole de Santé La Source et ayant déposé leur demande de VAE 1 à la HES-SO peut participer à ces séances. Les séances sont organisées en teams et en présentiel, en principe de 17h à 19h selon un calendrier proposé dès février et sur inscription, avec un maximum de 8 candidat.es par séance afin de garantir la qualité de l'accompagnement.

Date	Lieux	Thème
Jeudi 21 mars 2024 à 17h30	Ecole la Source	Situation professionnelle
Mardi 23 avril 2024	En ligne	Situation professionnelle
Jeudi 23 mai 2024 à 17h30	En ligne	Regard réflexif sur la situation professionnelle
Vendredi 14 juin 2024 à 17h00	Ecole la Source	Finalisation du dossier
Mardi 02 juillet 2024 à 17h30	En ligne	Présentation orale



9. Envoi du dossier de validation des acquis. Le·la candidat·e envoie en 1 seul document en format pdf le dossier VAE 2 à la conseillère VAE de la HES-SO par courriel à regula.villari@hes-so.ch en respectant les exigences de la procédure :

Date butoir le **jeudi 11 juillet 2024** à 12h

10. Acquiescement des frais de VAE à la HES-SO sur facture. Le·la candidat·e doit avoir acquiescé les frais de la procédure VAE avant de soutenir son dossier devant la commission VAE.

11. Inscription à la commission VAE. Le·la candidat·e s'inscrit à la commission VAE selon les dates et les plages horaires proposées, lors des séances d'accompagnement.

12. Commission VAE

L'entretien avec les membres de la commission VAE pour la soutenance du dossier VAE dure 1 heure. Il est composé de la présentation orale de max. 20mn et d'une partie « question-réponse » de 20 mn environ. Le jury délibère dans le temps restant. Le·la candidat·e est informé·e de son résultat à la fin de l'entretien.

La commission a lieu fin août début septembre 2024

13. Décision du jury sur l'octroi des crédits ECTS

Le procès-verbal de la commission VAE est envoyé par courrier postal au plus tard le vendredi 11 septembre 2024. Il précise le nombre de crédits accordés et les modules de cours à valider.